



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE SCHEMA DIRECTEUR
DES CANTONS DE GRIMAUD
ET DE SAINT-TROPEZ**

(Arrêté préfectoral du 29 septembre 1999)

Hôtel de ville
83120 SAINTE-MAXIME

Tel : 04.94.79.42.93

Fax : 04.94.96.79.74

COMITE SYNDICAL

26 SEPTEMBRE 2000

PROCES VERBAL

Etaient présents :

Membres titulaires :

Monsieur Jean Michel COUVE, Député Maire de SAINT TROPEZ, Président du syndicat
Madame Florence LANLIARD, Maire du PLAN DE LA TOUR
Monsieur Pierre BERENGUIER, Maire de LA CROIX VALMER
Monsieur Jacques WASER, Maire de LA GARDE FREINET
Monsieur Guy SAURON, Maire de LA MOLE
Monsieur Yvon ZERBONE, Adjoint de GASSIN
Monsieur Roger MUNOZ, Adjoint de CAVALAIRE SUR MER
Monsieur Pierre-Noël BENVENUTTI, Adjoint du RAYOL CANADEL
Monsieur Roland BRUNO, Adjoint de RAMATUELLE

Membres suppléants :

Madame Marie-Paule PELEPOL, Adjointe de SAINT TROPEZ
Monsieur Michel SUDER, Adjoint de SAINTE MAXIME

Secrétaire de séance :

Madame Florence LANLIARD

Monsieur Michel SUDER, membre suppléant, représentant monsieur Bernard ROLLAND, Maire de SAINTE MAXIME actuellement en convalescence, accueille les membres du Syndicat Intercommunal pour le Schéma Directeur.

Monsieur Jean Michel COUVE ouvre la séance à 9 h 40 en souhaitant un prompt rétablissement à monsieur Bernard ROLLAND et excusant monsieur Jacques SENEQUIER retenu par d'autres obligations. Il remercie les élus de leur présence après la période estivale qui il l'espère a été bénéfique à tout le monde.

Le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2000 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite à une procédure d'appel d'offres de marché négocié, la commission compétente a retenu le cabinet CITATIA Conseils d'OLLIOULES en qualité de titulaire du marché. Sa proposition, réunissait toutes les qualifications nécessaires en présentant les meilleurs critères de qualité de travail et de prix. Les représentants de cette société sont présents ce jour pour présenter l'avancement des travaux accomplis.

Ce marché se décompose en une tranche ferme : la mise en forme du « Livre Blanc », et en tranches conditionnelles des différentes étapes de la procédure : l'arrêt, l'approbation et le suivi du schéma directeur, le bureau d'études apportant les modifications demandées, le cas échéant. Le marché conclu pour un délai de 4 à 22 mois pourrait dépasser le 01.01.2002, date de l'entrée en vigueur de l'unité EURO. C'est pourquoi un projet de conversion est soumis à l'assemblée.

- conversion des marchés en EURO :

Rapporteur : monsieur Jean Michel COUVE.

Il est proposé au comité syndical de décider que dans les actes contractuels en cours, l'unité FRANC sera convertie en unité EURO à compter du 1^{er} janvier 2002.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

La séance est alors levée et les informations suivantes sont apportées au Comité Syndical.

En ce qui concerne le financement des études, une dotation générale de 200 000 F a été allouée pour l'exercice 1999 ; une somme de 400 000 F devrait être versée prochainement par les services de l'Etat, au titre de l'année 2000.

L'ordre de service pour le lancement de la phase 2, a été signé. Celle-ci, prévoyant l'arrêt du schéma directeur, devrait être terminée en décembre prochain. Le Comité Syndical se prononcera alors sur le projet.

Il est nécessaire d'établir un planning des réunions afin de respecter les délais :

- OCTOBRE 2000, sur la base du canevas du « Livre Blanc », le bureau d'étude élaborera une cartographie qui préfigurera le schéma directeur ;
- NOVEMBRE 2000 :
 - arrêt des orientations du schéma directeur ;
 - réunion des personnes publiques associées ;
 - réunion du comité syndical pour formaliser l'arrêt du schéma directeur.

Monsieur Julien MERIGNAC de CITADIA Conseil, à qui monsieur le Président a donné la parole, préconise, dans le souci d'une plus grande transparence et de concertation, qu'une réunion avec les personnes associées soit organisée avant l'arrêt du projet. Lors de celle-ci, le « Livre Blanc » sera présenté et le porter à connaissance examiné à nouveau. Une synthèse des réflexions menées sera formalisée dans un procès-verbal afin de justifier ultérieurement qu'une consultation a été faite.

Cette première réunion pourra se faire sur des éléments du « Livre Blanc », étant entendu qu'il restera un document interne. Il est à souligner toutefois qu'aucun membre associé n'a demandé de copie de cet ouvrage après la réunion du 6 septembre dernier.

Monsieur le Président souligne qu'il faudra mener une grande campagne de communication de cette réunion à l'égard des services de l'Etat qui, semble-t-il montrent une volonté de partenariat dans cette opération.